

AUDIOVALLEY

Société anonyme établie en Belgique
Siège social: Route de Lennik 451
1070 Bruxelles

N° d'entreprise (RPM Bruxelles): 0473.699.203

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES TENUE LE 25 JUN 2020 A 10H30

1. BUREAU

La séance est ouverte à 10h30, les actionnaires présents désignent Monsieur Alexandre Saboundjian en tant que président de l'Assemblée Générale. Le président désigne comme secrétaire Monsieur Sébastien Veldeman et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Camille Saboundjian.

2. COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE

Le secrétaire vérifie la liste de présence déposée et les procurations des mandataires présents, dont il résulte que sur les 8.588.338 actions qui disposent de droits de vote, 7.306.920 sont représentées, soit 85,08%.

Les actionnaires suivants sont présents physiquement lors de cette assemblée générale :

- Maximum SA (représenté par Alexandre Saboundjian) : 5.377.818 actions
- Alexandre Saboundjian : 338.896 actions

1.590.206 actions sont également représentées via des procurations :

- 971.219 actions de la Nextstage AM
- 618.987 actions de la Caceis Bank

Ces procurations sont annexées au procès-verbal.

Le Président constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer.

3. ORDRE DU JOUR ET DELIBERATIONS

Après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration ainsi que du rapport du commissaire, les Actionnaires décident de procéder au vote des 4 propositions de décisions qui sont inscrites à l'ordre du jour.

3.1. Approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2019 et affectation du résultat

6.894.393 votes, soit 94,35%, approuvent les comptes annuels de la Société arrêtés au 31 décembre 2019, faisant apparaître des actifs pour un montant total de 44.515.124,33 euros, des dettes d'un montant total de 17.764.740,96 euros et un actif net d'un montant total de 26.750.383,37 euros suite à un bénéfice de l'exercice d'un montant de 5.168.530,19 euros.

Les Actionnaires décident d'affecter ce bénéfice pour (i) 258.427€ à la réserve légale, (ii) 75.642€ aux autres réserves et (iii) de reporter le bénéfice de 4.834.461€. La perte reportée s'élevant ainsi à 35.406€.

3.2. Décharge aux administrateurs

7.137.896 voix, soit 97,69 %, votent pour la décharge aux administrateurs et 169.024 voix, soit 2,31 %, votent contre. La majorité simple des voix présentes étant réunie, les Actionnaires donnent décharge aux administrateurs de toute responsabilité pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2019.

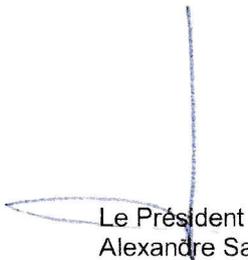
3.3. Décharge au commissaire

7.137.896 voix, soit 97,69 %, votent pour la décharge au commissaire 169.024 voix, soit 2,31 %, votent contre. La majorité simple des voix présentes étant réunie, les Actionnaires donnent décharge au commissaire de toute responsabilité pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2019.

3.4. Octroi de d'une rémunération aux administrateurs

Les Actionnaires approuvent à l'unanimité (7.306.920 voix pour) l'octroi de rémunération aux administrateurs pour un montant forfaitaire de 2.500 euros HTVA par participation à une réunion du conseil d'administration, avec un maximum de 10.000 euros HTVA par période de 12 mois. La majorité simple des voix présentes étant réunie, les Actionnaires approuvent la rémunération.

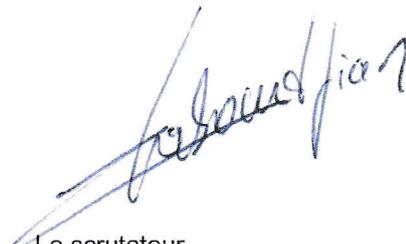
Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le président lève la séance à 10h45.



Le Président
Alexandre Saboundjian



Le secrétaire
Sébastien Veldeman



Le scrutateur
Camille Saboundjian